

# ilomag

Le magazine des Infirmiers Libéraux d'Occitanie #24



Plus vite, plus haut, plus fort  
**Notre santé en jeux**

**EN ACTION**  
Retour de l'Appel  
à projets infirmiers

**TÉMOIGNAGE**  
Certificats de décès  
pourquoi ils participent

**NEWS**  
Les actualités  
de votre métier

**URPS**  
Infirmiers Libéraux  
**occitanie**



# DIANE

**DISPOSITIF INFIRMIER  
D'ASTREINTE DE NUIT  
ENTRE EHPAD**

**NOUVEAU  
DISPOSITIF**

**NOUVELLE  
APPLICATION**



**INFIRMIER.ES**

TROUVER VOS DEMANDES  
D'INTERVENTION

GÉRER VOTRE AGENDA  
D'ASTREINTES

UTILISER LES OUTILS DE  
COMPTES-RENDUS

CONSULTER LES FICHES  
LOGISTIQUES DE L'EHPAD



**EHPAD**

APPELER L'IDEL  
D'ASTREINTE EN 1 CLIC

CRÉER UN FORMULAIRE  
D'INTERVENTION

VISUALISER LE COMPTE-  
RENDU ET CONSULTER  
L'HISTORIQUE

DÉCLENCHER UNE VISIO  
AVEC L'IDEL

**L'URPS ILO PILOTE ET COORDONNE LE PROJET**

MISE EN ŒUVRE, CONVENTIONNEMENT, SUIVIS ET ÉVALUATION



# édito

## Au tableau !



Une image vaut mieux que mille discours, disait Confucius. Alors, au moment d'évoquer le futur forum, l'appel à projets 2024, les avancées du dispositif DIANE Occitanie, l'élan collectif derrière le Certificat de décès infirmier ou encore les Bilans de prévention, et toujours dans une volonté de clarifier le travail de notre Union au service de la profession, en région, c'est un petit graphique simple et sans équivoque que nous avons réalisé pour vous (à partir du rapport financier 2023 certifié par le commissaire aux comptes) afin de donner, en toute transparence, un aperçu du travail accompli et des investissements réalisés pour y parvenir.

Vous le savez, l'essentiel des recettes d'une URPS est composé de dotations publiques, mais aussi de vos cotisations obligatoires. Cela exige donc d'avancer en toute transparence. Et s'il faut pour cela illustrer les chiffres pour les rendre plus clairs, allons-y ! Combien, dès lors, sur la base d'une cotisation type de 50 €, coûtent nos actions ? Réponse détaillée page 24 et synthèse ici : la moitié est directement réinjectée dans les projets de terrain, aux infirmières et infirmiers libéraux d'Occitanie. L'autre moitié, propre aux frais de fonctionnement d'une institution comme la nôtre (qui porte quand même la parole de 14 000 infirmiers), permet de conduire un travail à plus long-terme. Ainsi, entre deux tournées et réunions de travail, nous siégeons dans les instances, participons aux débats de démocratie sanitaire, portons l'innovation et le savoir-faire infirmiers sur tous les terrains, quand nous n'impulsons pas nous-mêmes des projets, notamment en lien avec l'HAD.

Pour l'exercice en cours, trois engagements prioritaires ont, rappelons-le, été pris autour d'axes cruciaux comme la e-santé, la santé environnementale et la prévention. Il y a donc du pain sur la planche et de bonnes raisons d'être déterminé, ambitieux, optimiste. Surtout que nous nous apprêtons à fêter un anniversaire : celui du 10<sup>e</sup> forum annuel URPS, auquel vous êtes d'ores et déjà invités à vous inscrire grâce au marque-page glissé dans ce magazine.

À très vite,

Consulter  
NOTRE SITE



**Anne-France  
Védrine**  
Trésorière  
de l'URPS  
Infirmiers Libéraux  
d'Occitanie



# Sommaire



**#05**  
**News**  
Infos à la loupe

**#10**  
**Témoignage**  
Le certificat de décès,  
ce nouvel acte de  
notre quotidien

**#16**  
**Dossier**  
Plus vite, plus haut,  
plus fort, la santé en jeux



**#22**  
**En action**  
Un budget transparent, des  
projets inspirants



**#26**  
**Question  
pratique**  
Certificat de décès :  
les points clés

**#30**  
**Agenda**  
Vos événements  
en Occitanie

Un magazine de l'URPS  
Infirmiers Libéraux d'Occitanie.  
Édition : Juillet 2024 - Numéro : 24  
Directeur de publication : Jean-François Bouscarain  
Rédaction : URPS IDEL Occitanie  
Direction artistique & réalisation : Héméra Studio  
Imprimerie : Imprimerie Clément



Antenne de Toulouse  
Toulouse Espaces Affaires  
41 rue de la Découverte  
31670 Labège  
Tél. 05 62 83 50 76

Siège  
285, rue Alfred Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. 04 67 69 67 58  
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr



© DR

## Votre regard sur l'HAD

**Quelles sont la perception et l'expérience des infirmiers libéraux au sujet de l'hospitalisation à domicile en Occitanie ?** Les résultats de la grande enquête lancée par notre URPS avec l'appui des instituts de sondage Toluna et Harris interactive permet d'y voir plus clair. A l'issue d'une consultation officielle, vous avez été 540, tous départements d'Occitanie confondus, à répondre de manière totalement anonyme à un ensemble de questions relatives à votre rapport avec les services d'hospitalisation à domicile et, de manière plus générale, à votre perception de l'HAD. Les résultats, loin de rester lettre morte, auront permis d'engager avec la FNEHAD (la fédération nationale de la HAD), un dialogue constructif. Avec eux, nous sommes même allées jusqu'à co-construire un Livret de bonnes pratiques, que nous avons le plaisir de vous offrir avec ce nouveau numéro d'Iomag.



Consulter  
le rapport complet

## #APPEL A PROJETS URPS

à vous de jouer !



Télécharger  
le dossier de  
candidature

**L'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie relance son appel à projets visant à faire briller vos initiatives.**

Adressé à tous les IDELS du territoire, il poursuit un triple objectif : encourager la remontée des bonnes pratiques, favoriser la circulation des bonnes idées et faire émerger des projets originaux voire inédits qui valorisent le savoir-faire et les compétences infirmières. *« Les projets collaboratifs, associatifs (ou d'intérêt général) et interprofessionnels sont évidemment bienvenus, pourvu qu'au cœur du dispositif, l'infirmière joue un rôle de pivot »*, précise Pascale Cazaneuve, vice-présidente de notre union.

**Alors, à vous de jouer !**  
**Date limite de remise des dossiers :**  
**le 15 octobre à minuit**



© DR

## Impact des CPTS en Occitanie, les résultats de l'enquête !

Dans un contexte où les projets de CPTS ont atteint un niveau de maturité significatif en région Occitanie, le Guichet CPTS avait lancé en mars dernier une enquête auprès des professionnels de santé du territoire afin d'évaluer l'impact de ses projets. Vous avez été nombreuses et nombreux à y participer, nous vous en partageons aujourd'hui les résultats. **Pour consulter le rapport**

## La DGS voit rouge

Face à la recrudescence de cas de rougeole en France et en Europe, la Direction Générale de la santé (DGS) appelle à la vigilance renforcée des professionnels de santé concernant la détection précoce de la rougeole. En effet, la situation actuelle fait craindre, au vu de la forte contagiosité de la maladie, une diffusion plus large sur le territoire national au cours des mois à venir, notamment lors des Jeux Olympiques.

Rappelons que le diagnostic clinique de la rougeole doit être évoqué devant tout patient, quel que soit son statut vaccinal, en présence d'une fièvre  $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$  associée à une éruption maculo-papuleuse et d'au moins un des signes suivants : conjonctivite, rhinite, toux, signe de Köplik. Les patients sont contagieux 5 jours avant l'apparition de l'éruption. Une confirmation biologique est indispensable préférentiellement par prélèvement oropharyngé et amplification génique par RT-PCR. L'ARN viral étant détectable de quelques jours avant le début de l'éruption jusqu'à environ 10 jours après.



Tout cas cliniquement évocateur doit faire l'objet d'un signalement sans délai auprès de l'ARS Occitanie par tout moyen approprié (téléphone, mail) ou à l'aide de la fiche déclaration obligatoire (code ci-contre).

**Plateforme régionale de signalements sanitaires :**  
0 800 301 301 ou : [ars-oc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-alerte@ars.sante.fr)



# Endométriose, des réponses en région

**#NOUVEAU** Pour diagnostiquer, orienter et prendre en charge les femmes concernées par la création de filières endométriose en région, la filière ENDOCCITANIE est actuellement en cours de structuration en Occitanie.



Organisée en trois niveaux d'offre de soins, cette filière multidisciplinaire présidée par la Pr Elodie Chantalat (CHU de Toulouse) en étroite collaboration depuis la création avec le Pr Vincent Letouzey (CHU de Nîmes), le Dr Claire Vincens (CHU de Montpellier) et le Dr Thierry Brillac (médecin généraliste à Toulouse) repose sur une collaboration publique-privée forte avec l'implication des établissements de santé publics et privés et des praticiens et professionnels de santé libéraux. Elle engage donc les IDEL d'Occitanie qui accompagnent les femmes souffrant d'endométriose. Ceux

qui, parmi nous, souhaiteraient adhérer à la filière pourront suivre une formation en e-learning sur l'endométriose via une validation d'acquis. L'adhésion implique bien sûr le respect des recommandations et protocoles de la filière, ainsi que le maintien d'un niveau de formation régulier.

## À savoir :

**Un site internet dédié à la filière ainsi qu'un répertoire des professionnels formés à l'endométriose seront prochainement accessibles. Pour en savoir plus, contactez l'ARS Occitanie.**

## Diane Occitanie un territoire après l'autre

Voilà déjà presque 1 an, au moment où nous éditons cette revue, que le Dispositif Infirmier d'Astreintes de Nuit entre EHPADs, porté et piloté en région par notre URPS, se déploie.

Si ce sont déjà 7 dispositifs déployés sur 6 territoires occitans, qui font la preuve de l'efficacité de cette offre de soin infirmière au profit des 3 110 résidents de notre région, l'organisation de la profession assurant ainsi la continuité des soins et la qualité de l'accompagnement des personnes âgées résidents en EHPAD, se poursuit grâce à l'extension de Dispositifs sur de nouveaux territoires.



**Vous souhaitez candidater ?**

## On s'était dit rendez-vous dans 10 ans

“Se donner rendez-vous dans dix ans”, au final, n'est-ce pas se donner rendez-vous à soi-même ? C'est, certes, l'occasion de regarder dans le rétroviseur pour faire le bilan de la décennie, mais c'est surtout une belle opportunité pour parler d'avenir. Recontextualisons ainsi le propos autour de la thématique 2024, celle qui constitue le sujet central de cette (déjà !) 10<sup>e</sup> édition de notre grand forum régional : La prévention.



La prévention. Un “réflexe santé” qui concerne nos patients bien sûr, mais aussi chacun de nous. Alors, pour allier le geste à la parole, notez à vos agendas la date du **21 NOVEMBRE 2024** (rendez-vous au centre des congrès de Carcassonne) et découvrez ici, dans les grandes lignes, le programme d'un grand rendez-vous 2024 “aux petits soins pour vous”.

### Le matin

La matinée nous permettra de découvrir dans un premier temps les différentes facettes de la prévention d'ici et d'ailleurs. Nous consacrons ensuite une majeure partie de cette journée à l'approche populationnelle du sujet. N'oublions pas que celle-ci fait sa grande entrée dans notre activité conventionnée à travers notamment de la vaccination et du bilan de prévention, deux sujets majeurs que votre URPS a retenus car ils touchent à l'essence même de notre rôle propre jusqu'ici non valorisé et resté dans l'ombre. Nous souhaitons comme l'année

# Infos pratiques

10<sup>e</sup> Forum Régional URPS  
Infirmiers Libéraux  
Occitanie  
Thématique : **la prévention**  
Centre des Congrès de  
Carcassonne  
Rue des 3 couronnes

en savoir +  
infos et inscription



© DR



précédente que cette journée vous accompagne sur le chemin de la réflexion et vous aiguille sur la mise en place de ces nouvelles actions dans vos propres cabinets. Plusieurs personnalités comme, Madame Brigitte Feuillebois (infirmière et conseillère experte des professions paramédicales au ministère de la Santé), ou encore Monsieur Didier Jaffre (Directeur de l'ARS Occitanie) nous feront l'honneur de nous accompagner sur cette journée et prendront la parole avant de passer le micro aux experts de terrains (infirmiers, médecins, membres de réseaux spécialisés...) à l'occasion de tables rondes dynamiques animées, comme l'année dernière, par Sylvie Fontlup. **Comme toujours vous aurez le loisir d'échanger avec nos invités afin de confronter les points de vue et d'éclaircir certains points au besoin.**

## L'après-midi

La deuxième partie de la journée offrira l'occasion d'une introspection personnelle. Comment prendre

soins des autres si nous ne prenons pas soins de Nous ? La prévention de la santé des soignants est un sujet brûlant tant nous faisons trop souvent passer notre propre bien être et santé en second plan. Pourtant, avant que la coupe soit pleine, il y a pourtant des signaux d'alertes à ne pas négliger. Nous verrons entre autres comment nous prévenir des surcharges émotionnelles, du burnout, des troubles musculosquelettiques et favoriser un sommeil réparateur.

## Les rencontres informelles

Et bien sûr, comme toujours, à la pause méridienne (où un service de restauration sera offert), un contact direct avec nos partenaires sur l'espace d'exposition. Plus d'une vingtaine d'exposants ont déjà confirmé leur participation. Mais ce n'est pas tout, de nombreuses surprises, qui resteront secrètes jusqu'au jour J, sont également prévues pour rythmer cette journée et renforcer le caractère remarquable de cette dixième édition qui, au fil des ans, aura déjà réuni plus de 6 000 personnes !

## On se retrouve dans le bus ?

Comme l'an dernier, l'URPS organise un système de navettes au départ de plusieurs villes du territoire (avec plusieurs points d'étapes) et se donne pour objectif de battre le record de 2023, où nous avons pu éviter l'émission de 5,9 tonnes de CO2 ! Alors, pour réserver votre place à bord de nos navettes et nous rejoindre en toute convivialité...

*pensez à vous inscrire !*

*“la réponse infirmière  
est la meilleure qui soit.  
Et pour tout le monde !”*



Formée à la rédaction du certificat de décès et désormais 100 % opérationnelle, notre consœur Anne, installée près de Montpellier, voit dans “ ce petit bout de papier ”, l’aboutissement d’une démarche «  *finalement inscrite dans une certaine logique*  », pour reprendre ses propos. «  *Accompagner les patients jusqu’au bout pour ensuite laisser leur famille de longues heures en présence du corps du défunt, personne ne souhaite plus vivre ça*  », estime-t-elle.

## Anne Mansuy

# Accompagner jusqu’au bout

Infirmière libérale à Lunel - Hérault

Elle n’aura pas attendu bien longtemps pour se préinscrire à la formation obligatoire préalable à l’autorisation de rédaction des certificats de décès. Anne Mansuy, 58 ans, 32 années de libéral au compteur, continue de nourrir pour notre profession de grandes ambitions. «  *Surtout quand celles-ci apportent des solutions et dans le cas présent, un peu de réconfort à nos patients*  », témoigne-t-elle. Formée en mars grâce au dispositif d’e-learning proposé par l’Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, elle a déjà été

appelée cinq fois depuis. Soit, au moment où nous rédigeons cet article, une fois toutes les trois semaines environ. «  *Je n’ai hélas pas pu répondre favorablement à ces demandes car l’expérimentation n’en étant qu’à ses prémices, je n’avais pas encore reçu les certificats papiers officiels indispensables à l’établissement du certificat. Et nous attendions encore la version électronique via l’appli CertDC*  », explique-t-elle. Elle rassure - et nous confirmons - tout est désormais opérationnel. Et elle se tient prête pour le prochain appel.

### Étape par étape

Si vous souhaitez, comme Anne, prendre part à cette expérimentation et ainsi répondre à la demande des familles, le témoignage de notre consœur servira à mettre en lumière un point essentiel : le parcours est simple et rapide, mais requiert de procéder étape par étape.

### La première consiste à se former

Le moyen le plus simple revient à se préinscrire sur le site de l’ARS afin de recevoir un lien de vision- ...

# Témoignage

... nage permettant d'engager la formation. Le format a spécifiquement été adapté pour s'intégrer aisément dans nos exercices professionnels. Un peu à la façon du code de la route, le contenu est disponible "à la demande". « On se connecte quand on veut, pour la durée qu'on veut. Ainsi, certains choisiront peut-être de découper la formation par tranches horaires ou par chapitre ou de tout faire d'un coup. L'important, c'est d'apprendre à son rythme car derrière l'apparente simplicité d'un formulaire à compléter, il y a beaucoup de subtilités. Disposer de la bonne méthode est essentiel. Pas le droit à l'erreur, surtout au regard du contexte et de l'enjeu. Car seul un certificat bien rempli permet l'enlèvement du corps par les services dédiés... et la cotation de l'acte », explique Anne.

Elle a ainsi choisi de se former en simultané, en même temps que sa collaboratrice au cabinet. Chacune derrière son écran, connectée à son espace personnel, mais les deux croisant sans cesse leurs observa-

tions. « C'était marrant d'observer que ce qui était simple pour l'une ne l'était pas forcément pour l'autre, et inversement », se souvient Anne. Elle rassure toutefois : rien d'impossible ou de trop complexe. « Il faut juste être attentif et ne pas hésiter à s'arrêter sur les points qu'on n'est pas certain de maîtriser, quitte à revenir en arrière sur un chapitre précédent, et à repasser les tests intermédiaires que la formation propose en amont de l'examen de validation finale ».

Cadre légal, réglementation, rappel des points cliniques relatifs à la constatation d'un décès, identification des indices permettant potentiellement de conclure au caractère suspect du trépas (dans ce cas, les IDEL ne sont pas autorisés à réaliser le certificat de décès), explication du traitement administratif qui sera fait des données, hors-cadre des funérailles (mise à jour des registres statistiques, par exemple), mais aussi de l'importance de présenter de manière chronologique les causes ayant conduit au décès

(et non l'inverse)... La formation, très complète, balaie de nombreux items utiles non seulement à la réalisation du certificat de décès, mais aussi à la bonne compréhension des enjeux généraux. « Quand on se sent prêt, il ne reste plus qu'à valider le test final. Cela consiste à répondre à plusieurs questions et à remplir un certificat dans les conditions du réel ». On est immédiatement informé de la réussite ou non de cet examen », dit-elle.

*“La formation, très complète, balaie de nombreux items utiles non seulement à la réalisation du certificat de décès, mais aussi à la bonne compréhension des enjeux généraux”*

## Deuxième étape

Prévenir l'Ordre infirmier « Surtout, ne pas oublier de télécharger son certificat de réussite à la formation, pour l'adresser ensuite à l'Ordre infirmier, qui se chargera de procéder aux vérifications utiles, puis de mettre à jour pour les services d'urgence avec nos coordonnées, ce qui permet ensuite d'être appelé, mais aussi de recevoir, en lien avec l'ARS Occitanie, les certificats de décès papiers, dont le format bien spécifique, avec papier carbone, n'autorise pas à ce jour d'impression papier avec une imprimante au cabinet, par exemple », conseille Anne. La version électronique est bien sûr toujours



©DR



© DR

« Cette expérimentation nous fait toucher du doigt l'intérêt de demeurer actifs sur le terrain, tout en nouant des liens étroits avec les instances. Pour œuvrer efficacement, je suis très attachée au parler vrai. Et pour porter les messages, il est important d'être légitime aux yeux de nos interlocuteurs. J'ai suivi la formation et signé mes premiers certificats de décès de manière très récente. L'ironie du sort aura été que le tout premier certificat fut pour le père d'un médecin de mon secteur, que le lien familial interdisait d'accomplir la démarche. Le fait qu'une infirmière ait pu intervenir plutôt qu'un confrère docteur prouve bien que la réponse infirmière fait partie de la solution. Et puis, au-delà de tout ça, n'est-ce pas de la dignité humaine qu'il s'agit en bout de ligne ? Intervenir vite enlève un peu à la souffrance des familles. C'est aussi ça, notre rôle. »

**Janis Franczal**  
Secrétaire URPS ILO



© DR

disponible, elle, via l'appli CertDC. Anne invite en tout cas chacun et chacune d'entre nous à consulter le tutoriel mis à disposition sur le site de l'Ordre pour s'assurer que le dépôt s'est fait correctement... et ainsi éviter des lenteurs de traitement administratif.

### Étape n°3 : le terrain

Notre consœur se tient désormais prête à répondre aux sollicitations qui interviendront sur son secteur. Rappelons que la démarche est volontaire et sectorisée. Ainsi, tout IDEL est libre d'accepter ou non de se rendre au domicile d'un patient défunt, qu'il s'agisse du sien ou de celui d'un confrère/d'une consœur.

De la même façon, le fichier indique le secteur concerné pour éviter de solliciter les IDEL en dehors de leur périmètre.

Jean-François Bouscarain, président de notre URPS raconte son premier certificat de décès. « Je me souviens de mon premier certificat de décès. C'était un dimanche. J'étais de repos, mais je m'étais signalé comme disponible sur le fichier central. J'ai reçu un appel pour signer un certificat sur la commune de Manguio. Une demi-heure plus tard, j'étais sur place ». L'infirmière du patient l'attendait, un peu désœuvrée, impuissante, navrée même de ne pas pouvoir accomplir ce dernier ...



## *Vous souhaitez prendre part à l'expérimentation ?*

**Retrouvez notre dossier spécial pages 26 à 29 et les points clés utiles pour pouvoir, à votre tour, rédiger les certificats de décès.**

... geste alors qu'elle avait accompagné la fin de vie de ce monsieur pendant plusieurs mois. « Après mon passage, nous avons pu échanger quelques mots. Elle m'a indiqué clairement que cette situation venait de lui ouvrir les yeux sur l'intérêt de se former pour être reconnue apte à la signature des certificats. Pour ses propres patients. Mais aussi pour dépanner, si la situation se présentait, tout confrère et consœur qui se sentirait démuné face à la détresse des familles et à l'indisponibilité des médecins ».

En cela, Anne Mansuy ne peut qu'opiner du chef. « Initialement, j'ai décidé de participer à cette expérimentation car je trouvais insoutenable de devoir imposer aux familles endeuillées la douleur supplémentaire de garder le corps du défunt à domicile parfois jusqu'au lendemain. Constaté le décès, procéder à l'enlèvement du corps, c'est aussi d'une certaine façon leur permettre de commencer le travail de deuil. C'est une question de dignité humaine, d'humanité, de prendre

soin jusqu'au bout. Personne ne souhaite, à son départ, devenir un fardeau pour son conjoint, ses enfants, ses proches. C'est d'ailleurs parce que je pense aux familles que je m'en-

*“Je trouvais insoutenable d'imposer aux familles endeuillées la douleur supplémentaire de garder le corps du défunt à domicile parfois jusqu'au lendemain”*

gage déjà, sous réserve de disponibilité bien sûr, à réaliser les certificats de décès de toute personne pour laquelle on m'appellerait, même si bien sûr, je m'interroge aussi sur les raisons de mes pairs de refuser ce

nouvel acte. Et qu'on ne vienne pas parler de rémunération. Il s'agit d'une expérimentation qui, en cas de succès, pourra conduire à la pérennisation du dispositif. La nomenclature, ça se discute, ça se réévalue. Pour l'heure, l'enjeu c'est d'apporter la preuve que la réponse infirmière est la meilleure qui soit. Et pour tout le monde ! ».

Et l'exemple qu'elle nous donnera en clôture d'interview est on ne peut plus parlant. Il s'avère en effet qu'un des fils d'Anne est officier de police judiciaire en région parisienne, à Versailles, dans les Yvelines. Régulièrement confronté à la question de la constatation des décès, l'attente, parfois très longue, qu'un médecin soit disponible pour venir certifier le trépas et remplir le certificat permettant officiellement l'enlèvement du corps était vécue par sa brigade, sinon comme une fatalité, comme une “contrainte inutile”. Changement de paradigme quand sa mère l'informe de sa récente formation et lui raconte qu'elle aussi, a été formée à la recherche d'indices permettant

de conclure à une mort suspecte. Et donc d'engager des investigations. Rappelons que, même dans la police, tout n'est pas que scènes de crime. Un décès pour cause naturelle constaté rapidement permet de consacrer davantage de temps et d'énergie aux affaires criminelles. « Mon fils s'est alors rapproché de son ARS pour savoir si l'expérimentation était en place chez eux et s'il pouvait faire appel aux IDEL plutôt qu'aux médecins pour les certificats de décès. Depuis, ils et elles sont régulièrement sollicités.e.s ! », raconte Anne.

*“Il s'agit d'une expérimentation qui, en cas de succès, pourra conduire à la pérennisation du dispositif. La nomenclature, ça se discute, ça se réévalue”*

Comme dans le cas de Janis Francazal (voir encadré page 13), la réalité semble avoir à nouveau rattrapé le terrain. « Mais ici, c'est plutôt une bonne chose. Le certificat de décès, ce n'est pas de la politique ou du syndicalisme ! C'est du bon sens, le progrès, l'avenir... Appelons cela comme on veut, mais quand on entend un témoignage comme celui d'Anne, quand on lit celui de Janis, quand on écoute nos patients et qu'on les entend nous remercier, nous expliquer que cela les rassure et les apaise, je me dis qu'on tient là quelque chose d'efficace », analyse Jean-François Bouscarain.

## De la conception à la réalité du terrain



© DR

« Je suis fier et heureux d'avoir pu faire partie, comme plusieurs de nos confrères et consœurs, des personnes “qualifiées” auprès du Ministère de la Santé, pour contribuer par leurs réflexions, à la mise en place de cette expérimentation. Janis Francazal, Secrétaire de notre Union, était avec moi lors des échanges avec les

tutelles. Elle pourra témoigner de la pugnacité de la profession pour lever les freins qui auraient compromis son efficacité. D'une formation en présentiel de plusieurs jours, nous sommes par exemple passés à une seule journée en e-learning. Chaque IDEL qui le souhaite peut ainsi se former plus simplement, tout aussi efficacement et à son rythme, à ce nouvel acte qui fait déjà partie de nos habitudes, et peut-être bientôt de notre nomenclature générale. De la même façon, la levée récente de cette exigence de présence médicale est un progrès que je salue. Attendre, pour intervenir, qu'un médecin soit disponible “dans un délai raisonnable”, c'était contre l'esprit moteur du texte. J'aimerais dire aussi, que ce genre

d'expérimentation, cela se discute “là-haut”, mais si on parvient à obtenir des avancées comme celles-ci... C'est parce que nous représentons le terrain; parce que nous connaissons, pour la vivre quotidiennement, la réalité de nos pairs. J'en profite pour leur adresser un grand “bravo”, car si l'Occitanie a fait figure de précurseur à l'échelle nationale, c'est grâce à leur mobilisation. Déjà 415 IDEL formés, et 1130 en cours d'inscription en à peine quelques mois ! Cela donne du sens à nos actions. Et cela me conforte dans l'idée qu'il faut focaliser toute notre énergie d'élus URPS sur les projets concrets, et sur rien d'autre que cela.”

**Jean-François Bouscarain,**  
Président URPS ILO



© DR

# Prévention, vaccination, notre santé en jeux

Alors que les jeux Olympiques de Paris auront brassé environ 15 millions de voyageurs sur la période resserrée qui va du 26 juillet au 11 août 2024, l'URPS a souhaité consacrer sa Une et son dossier central à un enjeu encore plus large : la santé publique, transversale, intergénérationnelle et "tout au long de la vie". Et cela, autour de deux enjeux majeurs pour notre profession, particulièrement mis en lumière ces derniers mois à la faveur des dernières évolutions légales et conventionnelles. Nous faisons bien sûr écho à la prévention en matière de santé et à la vaccination. Le tout, enrobé d'une dose de sport, contexte oblige. Encore une fois fidèles à leur réputation de professionnels discrets, les IDEL ne concourent bien évidemment pour aucune médaille, mais on le sait déjà, ce sont eux, toutes catégories confondues, les vrais champions.

**G**rande Cause nationale 2024, l'activité physique et sportive figure au cœur du projet "Héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024", un Plan d'État de 170 mesures qui vise, par-delà la courte période des Jeux, à bâtir une "nation sportive", mais aussi à tirer les meilleurs bénéfices sur le long terme d'un événement mondial et d'envergure, bien qu'éphémère dans la durée.

## La prévention par et pour le sport

Redynamisation économique, construction d'une société plus inclusive, santé repensée autour de la prévention... Sur la durée et pour les sujets qui nous concernent au quotidien en tant que soignants, c'est un objectif durable qui se dessine : lutter contre la sédentarité et pro-

mouvoir l'activité physique (à l'école, en ville et au travail) pour réduire la part de maladie chroniques, tout en mobilisant pour y parvenir, chacun et chacune de nos concitoyens. Le parallèle avec l'une des mesures phares de notre actualité était tout trouvé.

*"Protéger, informer, un exercice habituel"*

En effet, ça ne vous rappellerait pas dans les grandes lignes, le tout nouveau Bilan de prévention, dont les infirmier.e.s sont désormais investi.e.s au bénéfice de leurs patients ? Rien n'arrive par hasard. En lien direct, cette autre préoccupation de notre

gouvernement : « *Mettre plus de sport dans la vie des gens* ». Ça aussi, en Occitanie, on sait faire ! En la matière, de nombreuses initiatives existent, de nombreux réseaux se sont créés, les associations se mobilisent. Nous avons choisi de mettre la lumière sur l'une d'entre elles, très active sur le territoire de la Haute-Garonne : EfFORMip. À lire page 21.

## Et puis bien sûr, il y a la vaccination.

Celle qui nous mobilise toute l'année, qui se rattache au calendrier vaccinal des Français et dont la compétence nous a officiellement -et largement- été élargie à l'été 2023. Rappel des points clé (qui figurent au Journal Officiel du 9 août 2023) concernent les individus âgés de 11 ans et plus : les infirmiers sont autorisés à prescrire l'ensemble des vaccinations mentionnées dans le



© DR

## Pensez-y !

La prescription est un acte qui engage la responsabilité de l'infirmier. Il est donc nécessaire de se rapprocher de votre assureur pour vérifier que votre contrat de responsabilité professionnelle inclut bien la nouvelle activité de prescription que vous avez déclarée à votre Ordre professionnel.

calendrier des vaccinations selon les recommandations y figurant, sous réserve d'avoir suivi une formation à la prescription (durée : 10h30) et d'avoir déclaré cette nouvelle activité à l'autorité compétente du Conseil de l'Ordre. Un numéro RPPS permet en effet d'être identifiable sur les prescriptions.

## Le cas des vaccins du voyageur

“Dans le cadre des Jeux, au moment où nous éditons ILOMAG, la question de la prescription des vaccins du voyageur ne se pose plus vraiment. Mais n'oublions pas cet autre brassage mondial de population que représentent les vacances d'été. Chaque individu qui prend le train, l'avion, la voiture ou les transports en commun, qui se déplace d'un point A à un point B, parfois à l'autre bout du globe, s'expose ou expose autrui à d'innombrables virus et maladies contre lesquels *“seule la vaccination est efficace”*, réagit Jean-François Bouscarain, président de l'URPS Infirmiers libéraux d'Occitanie.

Dès lors, si la prescription des vaccins du voyageur ne fait pas partie de nos prérogatives, rappelons que leur administration nous est autorisée. Petite subtilité toutefois : le patient doit être muni d'une prescription médicale du vaccin ET d'une prescription qui précise que l'acte d'injection est à réaliser par un.e infirmier.e. Pensez à questionner vos patients ou à aborder le sujet avec eux au décours de vos discussions. Les protéger fait partie de notre exercice habituel. Pas de voyage à l'horizon ? La période est aussi propice à la vérification des rappels vaccinaux. Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche, HPV, Pneumocoque, grippe saisonnière,

Hépatite A et B, Méningocoque A, B, C, Y et W, Rage, Infection invasive à Haemophilus Influenzae de type b, rougeole-Oreillons-rubéole(ROR), BCG, varicelle, zona, fièvre jaune... Vous pouvez les administrer sans prescription médicale de l'acte d'injection (mais sur prescription médicale du vaccin) dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

*“Le Bilan de prévention, ce nouveau rendez-vous qui rapproche encore un peu plus les patients de leur infirmier”*

## La prévention, une course de fond

Recontextualisons encore une fois : depuis le mois de janvier, toute personne assurée par la Sécurité Sociale peut bénéficier, à quatre périodes clés de sa vie, d'un nouveau dispositif baptisé “Mon bilan prévention”, dont nous vous parlions longuement dans le dernier numéro d'ILOMAG. *“Et les infirmiers libéraux, par la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec leurs patients, font partie des professionnels autorisés à proposer et conduire ces bilans donnant l'opportunité aux patients d'identifier leurs facteurs de risques, mais aussi de réaliser leurs rappels de vaccination et dépistages des cancers”*, indique Pascale Cazaneuve, vice-présidente de l'URPS ILO et référente, pour notre Union, sur les sujets en lien avec la pré-

TABLEAU DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - NON MÉDECINS - TEXTES DU 8 AOÛT 2023

| Professionnels                                    | Infirmiers y compris exerçant en LBM et PUI |                  |                  |                  |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                   | Moins de 11 ans                             |                  | 11 ans et plus   |                  |
|                                                   | Prescription                                | Administration   | Prescription     | Administration   |
| MALADIE OU AGENT INFECTIEUX CONCERNÉ              |                                             |                  |                  |                  |
| Coqueluche                                        | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite                  | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Fièvre jaune (uniquement dans les centres agréés) | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI <sup>b</sup> | OUI <sup>c</sup> |
| Grippe saisonnière                                | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Infection invasive à haemophilus influenza B      | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | SANS OBJET       |                  |
| Hépatite A                                        | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Hépatite B                                        | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| infections invasives à méningocoques              | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| infections à papillomavirus humain (HPV)          | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Infection invasive à pneumocoques                 | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Rage en préexposition                             | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI              | OUI              |
| Rotavirus                                         | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | SANS OBJET       |                  |
| Rougeole oreillons et rubéole (ROR)               | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI <sup>b</sup> | OUI <sup>c</sup> |
| Tuberculose (BCG) ( en structures collectives )   | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI <sup>b</sup> | OUI <sup>c</sup> |
| Varicelle                                         | NON                                         | OUI <sup>a</sup> | OUI <sup>b</sup> | OUI <sup>c</sup> |
| Zona                                              | SANS OBJET                                  |                  | OUI <sup>b</sup> | OUI <sup>c</sup> |

(a) / sur prescription de l'acte d'injection par un médecin ; b) / à l'exception des personnes immunodéprimées ; c) / en lien avec le médecin prescripteur chez les immunodéprimés.)



© DR

## Qu'on se le dise

Vous pouvez tout à fait administrer un vaccin avec une prescription du produit émanant d'un.e autre IDEL (ou d'un pharmacien) MAIS...

La prescription seule d'un vaccin par un infirmier ou un pharmacien n'est pas rémunérée par l'Assurance Maladie. Ainsi, l'infirmier sera rémunéré uniquement s'il réalise aussi l'injection ou s'il prescrit un vaccin dans le cadre, par exemple, d'un soin infirmier classique. Il est donc conseillé de réorienter en premier lieu la personne vers le professionnel prescripteur pour l'administration après délivrance du vaccin.

... vention. Notre rôle dans la montée en charge de la santé préventive en France est donc majeur. Le contexte des Jeux de Paris, lui, nous pousse à ressortir ce chiffre : les maladies chroniques concourent à près de 86% des décès en Europe et sont la première cause de mortalité mondiale.

### La flamme est ravivée

Et puis, comme de nombreux anonymes et de nombreuses personnalités, il y a ces infirmiers qui se seront vus réserver l'honneur de relayer la

flamme olympique, adressant par la même occasion un message en faveur de la santé et du soin. Quelle émotion, de voir le 13 mai dernier notre consœur Laetitia Clabé-Levère, cadre de santé, formatrice à l'école d'infirmiers de bloc opératoire de Montpellier (Ibode) et élue "femme de santé de l'année 2024" par le collectif éponyme, courir ainsi. C'était à Millau (Aveyron) et avec une certaine émotion qu'elle a notamment pu évoquer le combat de l'association "Des Étoiles dans la mer, vaincre le glioblastome\*", dont elle

est la présidente. Elle œuvre avec les bénévoles à récolter des fonds pour soutenir la recherche dans le domaine. Un moment suspendu retransmis en direct sur France Télévisions qui aura permis de mettre en lumière son engagement sportif.

Issue d'une famille de skieurs, cette passionnée des Jeux Olympiques a pratiqué la natation synchronisée, la plongée sous-marine et participé à plusieurs défis de nage comme les championnats du monde de nage en eau glacée, à Samoëns (Haute-Savoie) afin de collecter des fonds au profit de la recherche médicale. "Réaliser un défi sportif représente un dépassement de soi, cela permet d'incarner une cause", confiait-elle récemment à Midi Libre, rappelant que son association a collecté à ce jour pas moins de 700 000 € de dons, notamment par le biais d'événements sportifs, au profit de différentes structures scientifiques. Une façon, comme on les aime à l'URPS, de montrer que le sport a des mérites bien plus larges que ceux qu'on lui attribue spontanément. D'un bien-être physique et collectif à un épanouissement plus complet, il est un élément clé de notre vitalité à tous. Alors, si ces jeux nous offrent une jolie distraction estivale, revenons-en à la question de leur héritage et, pour nos patients comme pour nous, tirons-en les enseignements de rigueur et, pourquoi pas, quelques bonnes résolutions, à commencer par celle-ci, inscrite dans la langue française comme une jolie maxime : "C'est le premier pas qui compte". 1 kilomètre, deux courses de fond, trois marathons. 1 Bilan, 10 Bilans, mille Bilans de Prévention. 1 vaccin, 3 rappels, 20 prescriptions... Vous avez compris la mécanique !

\*une forme de cancer cérébral incurable à ce jour.

# effORMip, du sport, du soin et beaucoup d'énergie



**En Occitanie, l'association effORMip milite depuis de nombreuses années en faveur de l'intégration de l'activité physique dans les parcours de soins patients.**

**Pourquoi "effORMip" ?** Il s'agit de l'acronyme pour Équipe pour favoriser la FORMe dans l'intérêt du patient. L'association a été créée en 2005 sous l'impulsion de plusieurs médecins et professionnels du sport qui se sont associés autour d'un grand projet sportif et de santé, convaincus de l'intérêt de la pratique d'activité physique dans une démarche thérapeutique.

**Objectif ?** Contribuer à améliorer la santé globale et le bien-être des porteurs de pathologies chroniques en inscrivant la pratique de l'Activité Physique dans le parcours de soins du patient.

**Lutter contre la sédentarité à des fins de santé.** effORMip s'adresse principalement aux personnes concernées par le parcours de soin du patient pour y intégrer la pratique d'activité physique. Elle est à l'écoute de l'ensemble des professionnels de santé et de l'activité physique, mais aussi des patients. Elle peut répondre aux besoins de structures ou d'associations souhaitant agir ou renforcer une démarche dans le domaine de l'activité physique au service de la santé.

**Concrètement pour nous.** effORMip propose aux infirmiers, dans le cadre du Dispositif d'accompagnement du patient, la possibilité de faire bénéficier leur patient d'un bilan éducatif partagé permettant de recueillir les premiers éléments facilitant la prescription et la mise en application : niveau de sédentarité, identification des freins, leviers et besoins... Mais aussi accompagnement global afin d'améliorer l'état de santé et de faciliter la conduite au changement. effORMip, c'est aussi un accès à des formations éligibles au DPC et un accompagnement pour faciliter la mise en réseau et la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de notre pratique, de notre territoire, de notre patientèle ou encore d'un public spécifique.



© DR



**Pratique, le site "Quels vaccins dois-je faire ?"** professionnels. vaccination-info-service.fr/vaccins

## Comment signaler sa participation au dispositif Mon Bilan Prévention ?

Connectez-vous, sur Santé.fr, à l'espace réservé aux professionnels de santé, muni de votre carte CPS ou e-CPS.

## Contact

Vous pouvez contacter l'association par mail ou par téléphone pour convenir avec eux de la meilleure procédure pour mettre en place l'accompagnement en cohérence à votre prise en charge dans le parcours de soin de votre patient

Tél. 05 67 06 64 76  
contact@efformip.com  
Hôpital La Grave  
Place Lange TSA 60033  
31059 Toulouse Cedex 9



**En savoir +**  
efformip.com



# En action



# On fait quoi avec votre argent ?



Tablant pour son exercice 2024, sur un budget des recettes prévisionnelles de 989 500 euros, principalement composées de vos cotisations et de dotations publiques (ACOSS\*, ARS\*\*), l'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie est heureuse de présenter un budget à l'équilibre et suffisamment ambitieux pour conduire cette année encore de nombreux projets, directement utiles aux près de 14 000 professionnels exerçant en Occitanie. Le point avec Anne-France Védrine, trésorière.

Pour rendre encore plus visuelle votre participation à tous ces projets, vos élus URPS, tous infirmières et infirmiers libéraux en activité et installés en Occitanie, ont choisi de vous présenter un graphique sans équivoque. Visible page 24, il liste et répartit les différentes charges d'exploitation à l'échelle d'une cotisation IDEL. « Pour cela, nous avons pris comme exemple une cotisation de 50 euros, ce qui correspond au coût moyen annuel constaté de la cotisation de nos confrères et consœurs », indique Anne-France Védrine.

« Notre Union est financée par une contribution des infirmiers libéraux conventionnés d'Occitanie qu'on appelle la CURPS\*\*\*, ce qui garantit son indépendance et son autonomie pour le fonctionnement et les actions relevant de sa compétence. Cette cotisation est prélevée annuellement et automatiquement par l'URSSAF », rappelle Jean-François Bouscarain, président de notre URPS.

## Au service des projets

Notons qu'au titre de l'année 2023, ce sont ainsi 12 721 IDELS qui auront contribué au financement de l'URPS. On observe ainsi que 50 % de chaque cotisation sont, en 2024, directement réinjectés dans les projets et leur communication, soit la somme de 583 030 €. L'autre moitié servant à financer les charges de fonctionnement, dont font notamment partie les salaires des équipes et les défraiements des élus. Et nous allons le voir, ils se mobilisent partout en région pour permettre à l'URPS de jouer son rôle de représentation de la profession infirmière libérale, et d'être force de proposition en matière d'organisation de l'exercice professionnel, d'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins. « C'est un vrai choix de Bureau que de bâtir un budget prévisionnel comme celui-ci. D'autant que des projets phares de notre URPS, comme le déploiement du dispositif d'astreintes de nuit entre EHPAD, ou encore l'appel

# En action

à projets infirmiers, bénéficient directement à la profession. Dans le deuxième cas de figure, je rappelle que ce sont ainsi 34 810 € qui ont servi à financer et soutenir des projets de territoire », commente Anne-France Védrine.

## Fonctionnement et participations publiques

L'URPS détermine chaque année un programme de travail précis et se réunit pour cela en assemblée générale annuelle (la dernière s'est tenue le 18 avril 2024). Pour l'exercice en cours, trois engagements prioritaires ont ainsi été pris autour d'axes cruciaux comme la e-santé, la santé environnementale et la prévention. Ce dernier point sera d'ailleurs particulièrement mis en avant à travers le Bilan de prévention et au cœur de notre 10<sup>e</sup> forum annuel.

Au rang des principaux projets, notons aussi le renforcement des actions d'information et de prévention à destination des IDEL en matière de violences faites aux soignants ; une contribution accrue au déploiement des SAS (Service d'Accès aux Soins) dans chaque département de la région et à celui des infirmiers correspondant SAMU (ICS) et, en phase avec les principes de l'exercice coordonné et pluriprofessionnel, une montée en charge des travaux et projets conduits par l'Inter-URPS d'Occitanie. « Présents lors des assemblées générales, des commissions et réunions de travail, de nombreux élus répondent aussi, selon leur compétence, aux sollicitations des instances régionales et départementales de santé couvrant les 13 départements de la région, pour porter la parole infirmière », souligne Anne-France Védrine.

Rappelons également que dans le cadre d'un partenariat stratégique signé entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les autres URPS d'Occitanie, notre Union, en tant que membre fondateur, participe au déploiement, à l'accompagnement et à l'évaluation des CPTS à l'échelle de la région Occitanie à travers le Guichet des CPTS. Cela représente à ce jour 83 projets de santé et 58 accords conventionnels Interprofessionnels (ACI). Dans un registre plus régional et politique, nous avons aussi participé à l'écriture du PRS3, le Plan régional de santé.

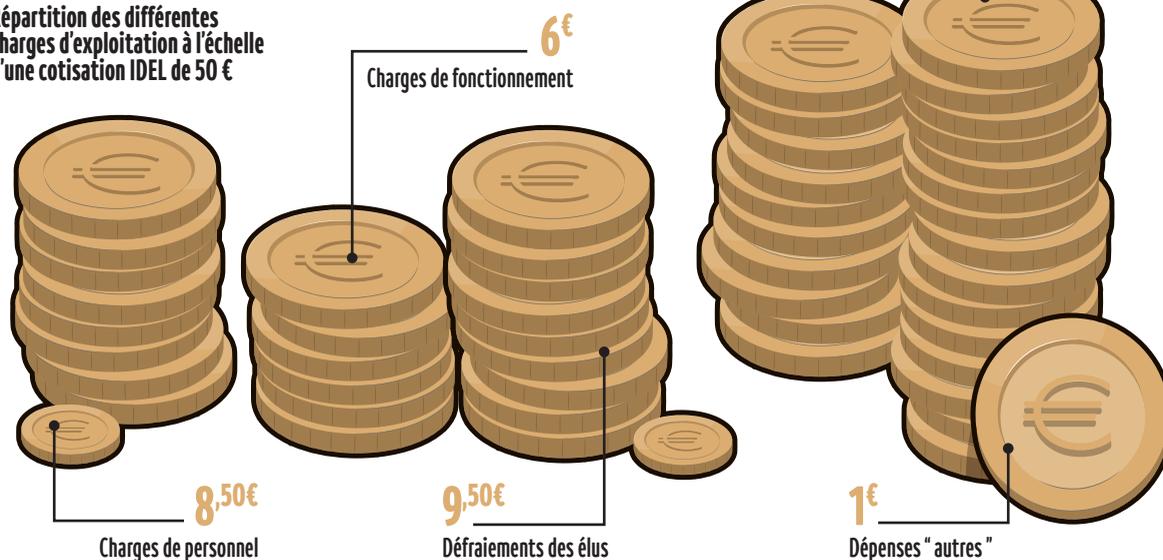
Siégeant au sein de nombreuses instances départementales et régionale, notamment au sein du Groupement d'Intérêt Public e-santé, de la Fédération de l'Exercice Coordiné Pluriprofessionnel en Soins Primaire (FE-COP), des copils territoriaux d'ICOPE, l'URPS intervient également à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) qui rassemble 121 représentants de tous les acteurs intervenant sur les questions de santé en Occitanie. Notre parole est alors entendue au sein d'une commission chère à notre cœur et à notre exercice : la commission Spécialisé organisation soin (CO-SOS) dont DIANE fait très belle figure d'exemple quand il s'agit de partager notre savoir-faire.

\*Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

\*\* Agence Régionale de Santé Occitanie

\*\*\* Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé

Répartition des différentes charges d'exploitation à l'échelle d'une cotisation IDEL de 50 €





***nos infirmières  
ont du talent !***

***#APPEL À PROJETS***

LE GRAND APPEL À PROJETS DE L'URPS INFIRMIERS  
LIBÉRAUX D'OCCITANIE EST DE RETOUR EN 2024 !

**FAVORISER LES BONNES PRATIQUES,  
DONNER VIE À VOS IDÉES ET SOUTENIR SUR LE  
TERRITOIRE LES INITIATIVES INFIRMIÈRES  
QUI VALORISENT NOS COMPÉTENCES  
ET NOTRE SAVOIR-FAIRE**

***AIDE FINANCIÈRE & VISIBILITÉ***

**UN JURY COMPOSÉ À 100% D'INFIRMIERS DE TERRAIN**



**DÉPOSEZ VOS CANDIDATURES  
AVANT LE 15 OCTOBRE 2024 MINUIT**

# Question pratique



© DR

# Certificat de décès

# Humanité, progrès efficacité

Afin d'en améliorer les délais de rédaction et d'apporter ainsi aux familles un confort supplémentaire dans une période douloureuse et souvent compliquée, les infirmiers d'Occitanie peuvent désormais, dans le cadre d'une expérimentation d'un an, réaliser eux-mêmes les certificats de décès survenant à domicile ou en EHPAD. Explications.

Alors que, sur l'ensemble du territoire national, un délai assez long est généralement observé entre le constat du décès par l'entourage du défunt et la rédaction du certificat de décès, le Ministère de la santé a souhaité lancer une expérimentation permettant d'améliorer les délais de rédaction de ces certificats et d'accélérer, *in fine*, la prise en charge des défunts par les opérateurs funéraires. C'est ainsi que jusqu'au 24 avril 2025, les infirmières et infirmiers diplômés d'Etat (IDE) formés spécifiquement pourront rédiger des certificats de décès. Et même le saisir électroniquement, dans le respect de certaines

“ Un gage  
d'efficacité pour  
tous les acteurs  
rassemblés  
autour de cet  
épisode de vie ”

conditions, comme le précise le Décret n° 2024-375 du 23 avril 2024.

### Dégager du temps médical, répondre aux attentes des familles

Texte qui vient d'ailleurs officiellement supprimer une condition pourtant présente dans la version initiale du 6 décembre 2023 : la rédaction du certificat de décès par une infirmière n'est plus conditionnée à « l'indisponibilité dans un délai raisonnable », d'un médecin. Une décision naturellement applaudie par la profession, qui y voit un gage d'efficacité pour tous les acteurs rassemblés autour de cet

# Question pratique

épisode de vie de nos patients et de leurs proches.

## Inclusions et exclusions

Concernant notre profession, sont exclusivement concernés les IDE salariés en EHPAD et dans le cadre de l'HAD (hospitalisation à domicile), et les infirmiers libéraux. Ces derniers doivent être volontaires, justifier d'une inscription à l'Ordre et d'une diplomation depuis au moins trois ans. Ils devront aussi disposer d'un tampon d'identification et, c'est absolument essentiel, être formé à la rédaction des certificats de décès (Formation d'une durée maximum de 12h pouvant être suivie à tout moment dans la limite de 28 jours après réception du mail de connexion à la plateforme). La nature

# PENSEZ-Y!

**Il est essentiel qu'une fois achevée, vous déclariez votre formation à l'établissement d'un certificat de décès auprès de l'Ordre infirmier.**



des décès, par ailleurs, fait l'objet de conditions spécifiques : uniquement ceux concernant des personnes majeures décédées de manière "non violente" à leur domicile, en HAD ou en EHPAD. Sont exclus de l'expérimentation les décès de mineurs, ceux relevant d'une forme violente ou d'un caractère suspect (suicides, par exemple), les décès sur la voie publique et tous ceux intervenant dans des établissements de santé (hors EHPAD et HAD).

## Ressources disponibles

Inutile de la préciser : du succès de cette expérimentation dépend son inscription dans notre nomenclature future. Ainsi, votre URPS encourage vivement chacun et chacune d'entre vous à se saisir de cette nouvelle compétence. Pour cela, formez-vous ! Vous êtes déjà près de 1500 à avoir entrepris cette démarche ou avoir déjà été formés pour réaliser de manière très opérationnelle cet acte de « *soin* » singulier. Pour cela, rendez-vous sur le site de notre URPS pour vous préinscrire à la formation gratuite en e-learning mise en place par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Pour nos confrères et consoeurs déjà formés, vous retrouverez aussi, dans la rubrique dédiée, des outils du quotidien comme une fiche pratique régulièrement mise à jour (précisant entre autres la rémunération), un rappel des protocoles ou encore le formulaire de demande de paiement.

### Expérimentation

#### Réalisation de certificat de décès par les IDE

**Pour quels objectifs ?**

**Améliorer les délais :**

- de rédaction des certificats de décès
- de prise en charge des défunts par les opérateurs funéraires

**Pour quels décès ?**

- En l'absence d'un médecin disponible dans un délai raisonnable
- Personnes majeures
- Décès à domicile, en EHPAD, en HAD à toute heure
- Morts non violentes

**Rémunération ?**

- 54€ par certificat réalisé aux horaires de PDSA (20h à 8h), le samedi matin, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié ou dans les zones déterminées comme étant fragiles, en termes d'offre de soins (ZIP-Zone d'Intervention Prioritaire, ZAC-Zone d'Action Complémentaire et QPV-Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville).
- 42€ en journée de 8 heures à 20 heures dans les autres zones du territoire

En vertu de l'article 36 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 et du décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023 qui en détermine les modalités de mise en œuvre, les infirmiers diplômés d'État (IDE), libéraux ou salariés (sous réserve du recueil préalable de son employeur), peuvent être autorisés à signer les certificats de décès à titre expérimental et ce pendant un an. Conduite dans six régions, dont l'Occitanie, cette expérimentation doit permettre d'évaluer la pertinence d'une généralisation.

Logo République Française, ars, URPS Infirmiers Libéraux Occitanie

## Points clés

### Précisions importantes concernant la formation

Pour s'inscrire à la formation, il faut commencer par se manifester auprès de l'ARS Occitanie en remplissant le formulaire en ligne. Attention cette inscription ne vaut pas demande d'inscription auprès de l'Ordre sur la liste des volontaires pour l'expérimentation, il s'agit d'une démarche à part. Il faut ensuite bien veiller à activer son compte sur la plateforme de formation. C'est à partir de ce moment-là que vous recevrez un mail automatique émanant de ARS Formation, précisant que vous devrez effectuer sous 28 jours votre parcours de formation (d'une durée maximum de 12h) qui pourra être suivi à tout moment selon votre rythme, mais dans cette limite calendaire.

### Où récupérer des certificats de décès vierges ?

Pour récupérer des certificats de décès vierges, rendez-vous auprès de la direction départementale de l'ARS Occitanie ([occitanie.ars.sante.fr](http://occitanie.ars.sante.fr)), dont les coordonnées, territoire par territoire, sont aussi compilées sur le site Internet de notre URPS. Sinon, en numérique via l'appli CertDC.

### C'est un acte légal et strictement encadré

Ainsi, en cas de doute ou d'impossibilité à déterminer les causes du décès, l'IDE doit faire appel, par tout moyen, à l'expertise d'un médecin, quel que soit le mode et le lieu d'exercice de ce dernier.

### Un acte autonome et volontaire, oui. Solitaire : non !

Seuls l'ARS, le SAMU, un médecin traitant pour le compte d'un de ses patients, la Police ou la

Gendarmerie peuvent solliciter l'IDE(L) pour élaborer un certificat de décès. L'IDE(L) inscrit sur une liste de volontaires validée par l'Ordre peut par ailleurs intervenir au domicile et réaliser un certificat de décès quand il est appelé par la famille. Mais si vous ne faites pas partie des volontaires et qu'une famille vous appelle, contactez le médecin traitant (à défaut, le service d'urgence) qui pourra alors faire appel à un IDE inscrit sur la liste des volontaires.

### La signature des certificats de décès par les infirmiers libéraux exige un suivi hebdomadaire

En tant qu'IDE(L), je dois déclarer chaque semaine mon activité sur la plateforme officielle de démarches simplifiées et y préciser le nombre de certificats hebdomadaires rédigés. Temps nécessaire : 1 minute. Un peu plus, selon les options sélectionnées. Attention, la démarche est obligatoire et doit s'effectuer dans les temps.



### Quelle rémunération ?

54€ par certificat réalisé aux horaires de PDSA (20h à 8h), le samedi matin, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié ou dans les zones déterminées comme étant fragiles en termes d'offre de soins (ZIP-Zone d'Intervention Prioritaire, ZAC-Zone d'Action Complémentaire et QPV-Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville). Sinon, 42€ en journée (de 8 heures à 20 heures) dans les autres zones du territoire.

## LE PROTOCOLE, EN BREF

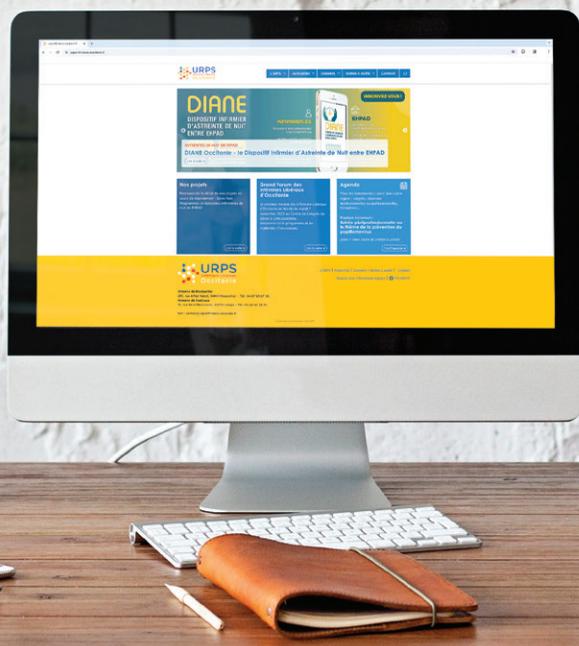
### JE SUIS ÉLIGIBLE :

- > Je me forme
- > Je me signale auprès de l'Ordre Infirmier
- > L'Ordre transmet la liste et les coordonnées des volontaires formés à l'ARS, au SAMU, à votre CPTS, à l'URPS médecins, au SDIS, à la Police et à la Gendarmerie
- > Je contacte ma délégation départementale de l'ARS pour obtenir un lot de CERFA certificat décès (ou via CertDC)
- > Je réalise le certificat de décès selon les règles
- > Je le remets à la famille, à un proche ou aux opérateurs funéraires
- > Je déclare mon activité chaque semaine sur la plateforme dédiée
- > Je télécharge le formulaire de demande de paiement avant de le transmettre à ma CPAM de rattachement.

## ALLER + LOIN



**CONSULTEZ L'AGENDA  
DANS SON INTÉGRALITÉ  
SUR NOTRE SITE INTERNET**



## **12 + 13 SEPTEMBRE** **Journées nationales GERS-P**

Le groupe Exercice, Réadaptation, Sport et Prévention (GERS-P) de la Société Française de Cardiologie organise ses 28e Journées Nationales, qui auront lieu cette année au Corum de Montpellier les 12 et 13 septembre prochains, à deux pas de la plus vieille faculté de médecine d'Europe. Ateliers, conférences, symposiums... Inscription obligatoire.

**>> À Montpellier**  
**Au Corum - Place Charles de Gaulle**  
**congres-gers.fr**  
**Tél. : 01 40 88 97 97**  
**Mail : gers@overcome.fr**



## **TOUTE L'ANNÉE** **Les formations DRAPPS**

Toute l'année, le dispositif régional d'appui en prévention et promotion de la santé propose des formations à destination des professionnels du monde sanitaire et social. Sur des sujets aussi variés que l'usage des écrans, d'Internet et des réseaux sociaux, mais aussi la nutrition, l'alimentation, la santé mentale et les compétences psychosociales.

**Infos & agenda**  
**promotion-sante-occitanie.org**





## SAVE THE DATE 21 NOVEMBRE

### Grand forum URPS 2024 "Les 10 ans"

À l'occasion des 10 ans de son grand forum régional infirmier, l'URPS se réjouit d'annoncer une édition exceptionnelle riche en événements inédits et invités prestigieux. Thème retenu pour cette année : la prévention, avec en filigrane le "prendre soin", des autres, comme de nous !

#### À CARCASSONNE

Centre des Congrès  
Rue des 3 Couronnes  
Inscription obligatoire



S'INSCRIRE

## Les RDV santé des prochains mois\*

**Gardons en tête ces dates clés,  
pour assortir nos messages de prévention**

\*principaux événements, liste non exhaustive

### AOÛT

**1-7 août 2024** : Semaine mondiale de l'allaitement maternel

### SEPTEMBRE

**10 septembre** : Journée mondiale de prévention du suicide

**21 septembre** : Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

**26 septembre** : Journée mondiale de la contraception

**30 septembre > 6 octobre** : Semaine nationale des retraités et personnes âgées

### OCTOBRE 2024

**Tout le mois** : Octobre rose (lutte contre le cancer du sein) + ruban rose

**1<sup>er</sup> octobre** : Journée internationale des personnes âgées

**6 octobre** : Journée nationale des aidants 2024

**12 octobre** : Journée mondiale des soins palliatifs

**17 octobre** : Journée mondiale du don d'organes et de la greffe

**21 octobre** : Journée mondiale contre la douleur

## 15 OCTOBRE

De 9h à 17h

### Formation FECOP Systémique EIGAS

Objectifs généraux de cette formation : savoir expliquer ce qu'est un événement indésirable associé aux soins (EIGAS), informer sur les étapes depuis la déclaration d'un événement indésirable jusqu'au retour d'expérience, donner les clés d'une analyse des causes profondes d'un EI et de la construction d'un plan d'actions. Aucun prérequis nécessaire.

>> À Toulouse

271, avenue de Grande-Bretagne  
formations@sra-occitanie.fr  
Tél. 05 67 31 21 30



# 10<sup>e</sup> FORUM RÉGIONAL URPS

Infirmiers libéraux d'Occitanie

21 novembre 2024

# L'infirmier au cœur de la prévention

*“un forum aux petits soins”*



Navette bus  
et appli  
covoiturage  
disponibles

**CARCASSONNE**  
Centre des Congrès  
Rue des 3 Couronnes  
Inscription obligatoire

 **URPS**  
Infirmiers Libéraux  
Occitanie